

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 juin 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

La direction de la logistique et des bâtiments doit réaliser, pour le compte de la direction du développement urbain un club de tennis situé à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et du quai Fillon à Lyon 7°.

L'opération s'inscrit dans le cadre de la réalisation du parc de Gerland. Elle comprend la construction de quatre tennis couverts, de quatre tennis extérieurs, d'un bâtiment de vestiaires de 100 mètres carrés et d'un ensemble club house et bureaux de 450 mètres carrés. Un sous-sol de 150 mètres carrés intégrera un stand de tir à air comprimé.

La maîtrise d'oeuvre est assurée par le cabinet d'architecture Garbit et Blondeau.

L'opération comprendrait seize lots séparés répartis de la façon suivante :

- lot n° 1 - gros-oeuvre,
- lot n° 2 - charpente en bois,
- lot n° 3 - couverture, zinguerie,
- lot n° 4 - étanchéité,
- lot n° 5 - bardage, menuiserie en bois, occultations,
- lot n° 6 - métallerie,
- lot n° 7 - cloisons, doublages, plafonds, peintures,
- lot n° 8 - carrelage, faïence,
- lot n° 9 - revêtement de sols sportifs,
- lot n° 10 - plomberie,
- lot n° 11 - chauffage, VMC,
- lot n° 12 - électricité courants forts et faibles,
- lot n° 13 - ascenseurs,
- lot n° 14 - VRD,
- lot n° 15 - plantations,
- lot n° 16 - terrain de sport.

Elle représente un montant estimé de 17,4 MF TTC.

La procédure proposée est l'appel d'offres ouvert en application des articles 295 à 298 du code des marchés publics.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable sur cette procédure le 4 juin 1998 ;

**B - Propose** d'approuver le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est présenté, de l'autoriser à signer les marchés de travaux qui en découleront ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents, enfin de fixer le mode d'exécution des travaux ainsi que l'imputation des dépenses et l'inscription des recettes ;

**C - Précise** que les offres seront examinées par la commission d'appel d'offres créée par délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 et que les dépenses relatives au tennis-club sont intégralement prises en compte par la ville de Lyon, dans le cadre de l'avenant à la convention de réalisation des équipements communaux, passé entre la Ville et la Communauté urbaine et approuvé par le conseil de communauté le 16 juin 1998 ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 et celle en date du 16 juin 1998 ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, finances et programmation et urbanisme, habitat et développement social ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est présenté.

**2° - Décide** que :

a) - ces marchés de travaux seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - les offres seront examinées par la commission d'appel d'offres créée par délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995,

c) - les dépenses relatives au tennis-club sont intégralement prises en compte par la ville de Lyon, dans le cadre de l'avenant à la convention de réalisation des équipements communaux, passé entre la Ville et la Communauté urbaine et approuvé par le conseil de communauté le 16 juin 1998.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés de travaux qui en découleront ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents ;

**4° - Les recettes** correspondantes seront inscrites au budget de la communauté urbaine de Lyon - exercice 1999 - compte 453 233 - fonction 653.

**5° - Cette dépense** sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine pour l'exercice 1999 - compte 458 133 - fonction 653 - opération 0265 - centre budgétaire 6901 - centre de gestion 432000.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,